

## Évaluation Consultative

*La définition et les limites du service décrites ci-dessous n'incluent pas tous les détails et exigences. Pour connaître les normes de service, les limitations, les types et qualifications des prestataires et les informations de remboursement, reportez-vous à la renonciation Medicaid HCBS DD appropriée.*

### Disponibilité de la Renonciation

Renonciation aux déficiences développementales globales (CDD)

Dérogation pour déficiences développementales de jour pour adultes (DDAD)

### Codes de Service NFOCUS

**Service d'évaluation consultatif – Agence ou indépendant 7783**

### Définition du Service

L'Évaluation consultative est fournie pour l'élaboration et la mise en œuvre de soutiens comportementaux pour aider un participant à maintenir ses services actuels tout en assurant sa sécurité et celle des autres. L'Évaluation consultative augmente l'indépendance du participant et son implication dans sa communauté.

### Conditions de Prestation

- A. Le participant choisit chaque service en fonction de ses besoins.
  - 1. Les services devraient accroître l'indépendance et l'intégration communautaire; et
  - 2. Les services de renonciation choisis et les personnes qui les fournissent sont documentés dans le plan de soutien individuel (PSI) du participant.
- B. L'Évaluation consultative comprend :
  - 1. L'observation d'un participant là où il vit et reçoit des services en personne ou par télésanté ;
  - 2. La réalisation d'une évaluation comportementale ;
    - a. Une évaluation comportementale identifie un comportement problématique spécifique, le but ou la fonction du comportement, identifie un comportement de remplacement positif et fait des recommandations pour résoudre le comportement problématique.
    - b. L'évaluation comportementale est utilisée pour développer un plan de soutien au comportement positif afin d'enseigner des comportements de remplacement positifs et de réduire les comportements problématiques.
  - 3. L'élaboration d'un plan de soutien au comportement positif, d'un plan de sécurité et d'autres mesures de soutien ;
  - 4. Fournir une formation sur le plan de soutien comportemental, le plan de sécurité et d'autres soutiens ;
  - 5. La formulation de recommandations à l'équipe du FAI du participant ; et
  - 6. La mise en œuvre, l'évaluation et la révision du plan de soutien comportemental, du plan de sécurité et d'autres soutiens si nécessaire.
- C. Consultative Assessment is not a habilitative service, however, it assists in the development of habilitative supports.

- D. L'Évaluation consultative comporte les limites suivantes :
1. L'Évaluation consultative ne peut pas chevaucher, remplacer ou dupliquer d'autres services similaires fournis par Medicaid.
  2. Pour les participants de moins de 21 ans, ce service est disponible via Medicaid dans le cadre du dépistage, du diagnostic et du traitement précoces et périodiques (EPSDT).

## Exigences pour les Prestataires

*Les informations décrites ci-dessous n'incluent pas toutes les exigences des prestataires. Il s'agit d'informations générales sur les fournisseurs de ce service DD spécifique.*

- A. Tous les prestataires de services de dérogation doivent :
1. Être un prestataire Medicaid ;
  2. Se conformer à tous les titres applicables du code administratif du Nebraska et aux statuts de l'État du Nebraska ;
  3. Adhérer aux normes décrites dans l'accord de prestation de services de la Division of Medicaid et des soins de longue durée ;
  4. Suivre les formations DHHS sur demande ; et
  5. Utiliser les précautions universelles.
- B. L'Évaluation consultative peut être proposée par un fournisseur d'agence DD, un fournisseur indépendant ou un fournisseur.
1. Un prestataire d'agence DD est une entreprise inscrite en tant que fournisseur Medicaid et certifiée par le DHHS pour fournir des services DD et est responsable :
    - a. L'embauche ou la sous-traitance et la supervision des employés ou des sous-traitants qui travaillent avec le participant ;
    - b. D'employer du personnel en fonction de ses qualifications, de son expérience et de ses capacités démontrées ;
    - c. De fournir une formation pour garantir que le personnel est qualifié pour fournir le niveau de soins nécessaire ;
    - d. D'accepter de mettre des plans de formation à la disposition du DHHS ;
    - e. D'assurer une disponibilité et une qualité de service adéquates ; et
    - f. D'autres fonctions administratives.
  2. Un prestataire indépendant DD est une personne ou un prestataire inscrit en tant que prestataire Medicaid et employé par un participant.
    - a. Le participant est responsable de l'embauche et de la supervision de son prestataire.
  3. Un prestataire est une entreprise ou une agence inscrite en tant que fournisseur Medicaid, mais non certifiée en tant que prestataire DD.
- C. L'Évaluation consultative peut être autodirigée.
- D. Un proche du participant, mais pas un tuteur ou une autre personne légalement responsable du participant, peut fournir une Évaluation consultative lorsqu'il répond à d'autres exigences.
- E. L'Évaluation consultative, y compris l'évaluation comportementale, doit être fournie par :
1. Praticien indépendant agréé en santé mentale (LIMHP) ;
  2. Un psychologue agréé ; ou

3. Un analyste du comportement certifié (BCBA), qui doit être titulaire d'une licence à compter du 1er septembre 2024. Un BCBA dispose de 90 jours à compter de cette date pour obtenir sa licence. Une fois agréé, un BCBA n'aura pas besoin de la supervision d'un LIMHP ou d'un psychologue agréé pour effectuer une Évaluation consultative.
- F. Le prestataire ou le vendeur doit assister à au moins deux réunions de l'équipe du FSI par an, en personne, par téléphone ou par télésanté. Le prestataire ne peut pas facturer le temps consacré à la participation aux réunions d'équipe.

## Informations sur le Financement

- A. Le coût de l'Évaluation consultative n'est pas déduit du budget annuel du participant.
- B. L'Évaluation consultative est remboursée à un taux horaire.
- C. Ce service est limité à 10 heures par mois, sauf si un temps supplémentaire est approuvé par l'équipe clinique DDD.
- D. Les frais de transport et d'hébergement du prestataire sont inclus dans le tarif de l'évaluation consultative.
- E. Les tarifs DD sont répertoriés sur la [page Web du prestataire DD](#).
  1. Une seule grille tarifaire est en vigueur à la fois.
  2. La date de début est indiquée sur chaque barème ; lorsqu'un barème n'est plus valide, une date de fin est ajoutée.